



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 avril 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 8 avril 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. TAUPENOT, Mme DIMPRES, M. GIRAULT, Mme LEBON, M. GUENOT, Mme DABET, Mme MEFTAH, M. DAPOIGNY, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et M. Riant.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COTTON avait donné procuration à M. Riant.

Secrétaire de séance : Madame Chrystèle DABET

D 2026-058 : SUBVENTION AMICALE DU LOUP

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 7 avril 2026,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association Amicale du Loup sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2026.

Il rappelle que l'association organise des cérémonies et des manifestations ainsi que le fleurissement de stèles et de tombes dans le cadre du devoir de mémoire.

La subvention demandée s'élève à 350 euros.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 350 € à l'association Amicale du Loup.

Dépense à inscrire au Budget Général 2026, article 65748.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Le Maire,

